

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 12/906 du 12/10/1982
RHS/DGFI/DFP/16
Portant reclassement et nomination
de Mlle BONGALA Jacqueline,
attachée des Services Fiscaux de 4^e
échelon (Contributions Directes) -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :
D.B.
J.C.F.
Ruf
/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi 15/82 du 13.11.80 portant amendement de l'ar-
ticle 17 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi 15/82 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
/u l'arrêté 2087/FI du 1.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
/u le décret 71/247 du 26.7.71 MODIFIANT le tableau hié-
rarchique des cadres de la catégorie A des S.F. en ce qui con-
cerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10,
13, 15, 16, 21 et 22 du décret n° 62/426 du 29.12.1962 ;
/u le décret 62/130/AF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la Ré-
publique Populaire du Congo ;
/u le décret 62/197 du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
/u le décret 67/56/FP-DE du 24.1.67 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rières et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
/u le décret 74/478 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les
échelonnements hiérarchiques des fonctionnaires de la République
Populaire du Congo ;
/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant affectation des
avancements des agents de l'Etat ;
/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
/u la rectificatif 87/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-
tres ; /u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
/u l'arrêté 1239/RHS/DGFI/DFI du 6.11.81 autorisant
certains fonctionnaires des services administratifs et finan-
ciers (Contribution Directe) à suivre un stage de formation
à l'Ecole des Impôts en France ;
/u l'arrêté n° 1187/ME/SGF/DI/SGI/DF du 15.5.81 portant
promotion de certains fonctionnaires les cadres de la catégorie
A, hiérarchie II des S.F. (Impôts) Avancement 1980 ;
/u la lettre n° 540/ME du 29.5.82 transmettant le dos-
sier de l'intéressée ;
/u la demande de l'intéressée en date du 25/6/82.

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 71/247 du 26.7.71, susvisé, Madame GONCALVES Jacqueline, attachée des Services Financiers de 4^e échelon, indice 810 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II, en service à la Direction Générale des Impôts à Brazzaville, titulaire du diplôme de l'Ecole Nationale des Impôts délivré en République Française, est rattachée à la catégorie A, hiérarchie I et nommée Inspectrice des Impôts de 4^e échelon, indice 830. Lcc = M. nt.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1^{er} 10/71, date effective de reprise de Service de l'intéressée à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JOGEC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 12 Octobre

Le Ministre des Finances,

1982

Itini Cassetourba LEMOUNGOU.

Colonel Louis SYLVAIN GOMI.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard GOMBO LEMOUNGOU.

AMPLIATIONS :

JOMI S.....1
DGT.....1
D.B.....1
DGF.....1
DGI.....1
SGOM/DC.....1
DOSSIER.....1
INTERLOCUT.....1
MINI FINANCES.....1